

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

**1. Intitulé du projet**

Agrandissement de l'aire de stationnement du magasin LIDL, sur la commune de Granville (50)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET               Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41.a.	Capacité de l'aire de stationnement ouverte au public augmentée à 81 places (11 unités supplémentaires) : Supérieur à 50 unités et plus

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La société LIDL entreprend l'extension de l'aire de stationnement de son magasin situé Avenue Aristide Briand au sein de l'agglomération de Granville.  
L'opération prévoit la création de 14 nouvelles places de stationnement sur un terrain en périphérie Est de l'aire de stationnement existante, d'une capacité actuelle de 70 places. Dans le cadre de cet aménagement, 3 places existantes seront supprimées ce qui portera le total de places de parkings à 81 unités au total.  
Sur ce terrain, il est également prévu la création d'une seconde voie d'accès depuis la rue de la Houle à sens unique, reliant l'aire de stationnement existante.  
Le terrain dédié à ce projet d'une superficie de 611 m<sup>2</sup> est actuellement occupé par un jardin arboré appartenant à une habitation. Sur ce terrain, le parking occupera une surface de 182 m<sup>2</sup> pour une surface de 235 m<sup>2</sup> de voirie. Des espaces verts seront également recréés sur une bande Est et Nord pour une surface de 194 m<sup>2</sup>.

Le projet d'extension de l'aire de stationnement entre dans cette procédure cas par cas (rubrique 41a) étant donné que le nombre total de places de parkings est supérieur à 50.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne la création de 11 nouvelles places de stationnement à l'échelle du magasin (14 places créées et 3 supprimées) afin d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Sur ce terrain, une seconde voie d'accès au magasin LIDL sera également créée avec connexion à l'aire de stationnement existante depuis la rue de la Houle (voie à sens unique).

Afin de limiter l'impact quantitatif et qualitatif des rejets de cette extension de parking, les eaux pluviales générées par cet aménagement seront raccordées au bassin d'orage existant, équipé d'un séparateur à hydrocarbures.

L'aménagement d'espaces verts (zone enherbée) autour du parkings vient limiter l'imperméabilisation des sols. Des plantations d'arbres sont également prévues pour améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera en la :

- Pose des réseaux souterrains permettant de diriger les eaux pluviales de cet aménagement vers le bassin d'orage enterré existant du magasin LIDL,
- Création des parkings et voiries en enrobés
- Réalisation de plantations d'arbres, arbustes et de zones enherbées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux, l'aire de stationnement disposera d'une capacité de 81 places de parkings.

Dans le cadre du projet d'extension du parking, un second accès à l'aire de stationnement du magasin sera créé depuis la rue de la Houle (voie à sens unique).

L'augmentation de la capacité d'accueil du parking permet de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence durant des week-ends et événements spécifiques.

Le flux de clients est estimé à 900 par jour, représentant un flux de 800 véhicules environ.

Les employés du LIDL, au nombre de 20, utilisent tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 2.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h00 tous les jours, sauf le dimanche.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La surface du terrain dédié à l'extension du parking étant inférieure à 1 ha, le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Une évaluation des incidences Natura 2000 y est détaillée en annexe 6. Le projet est connecté hydrologiquement aux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) "Baie du Mont-Saint-Michel" et "Chausey" mais n'est pas inclus dans l'un de ces sites Natura 2000. Les eaux pluviales générées par les nouvelles surfaces imperméabilisées seront envoyées par un réseau de canalisations enterrées vers le bassin d'orage enterré existant du magasin LIDL, équipé d'un séparateur à hydrocarbures.

Ces eaux régulées en sortie du bassin n'auront pas d'impact sur la qualité des eaux du milieu récepteur naturel. Les sites natura 2000 n'auront pas d'incidences en matière de qualité des eaux et sur la biodiversité.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain dédié à l'extension de l'aire de stationnement	611 m <sup>2</sup>
Superficie de voiries supplémentaire	235 m <sup>2</sup>
Superficie de parking supplémentaire	182 m <sup>2</sup>
Nombre places de stationnement supplémentaire (nombre total de parking après projet)	14 unités (81 places)
Surface espace vert créée	194 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

53 Avenue Aristide Briand  
50400 Granville

Parcelles cadastrales :  
n° 445 section AY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 3 4' 5 3 "O Lat. 4 8° 5 0' 0 9 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Granville est concernée par 2 ZNIEFF situées sur le littoral et qui sont connectées hydrologiquement de manière rapprochée (moins 1 km). Aucune ZNIEFF n'est présente au sein du site de l'opération. Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité, ni en matière de qualité des eaux car les eaux pluviales du projet seront envoyées dans le bassin d'orage enterré existant du magasin équipé d'un séparateur à hydrocarbures.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de Protection du Biotope n'est présent sur le territoire communal. Le projet n'aura aucune incidence sur un site APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granville est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait pas l'objet d'un Parc National, ni d'un parc naturel marin, ni d'un parc naturel régional, ni d'une réserve naturelle, ni de zone de conservation halieutique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune route (non concédé), supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules, concernée par le PPBE, ne traverse la commune de Granville (approuvé le 09/07/2015) L'Avenue Aristide Briand est soumise à l'arrêté préfectoral du 26/10/2012 portant classement sonore des infrastructures des transports terrestres de la Manche. Cette route est de catégorie 4 (30 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit (et sa zone tampon), ni monument historique (et ses abords), ni site patrimonial remarquable n'est situé au sein du site de l'opération. Bien que des monuments patrimoniaux soient situés au sein de la zone agglomérée de Granville, le site du projet ne se situe dans aucun périmètre de protection au titre des abords de monuments patrimoniaux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet situé au sein d'une zone urbaine, est bordé à l'Ouest par le parking du magasin LIDL, au Nord et à l'Est par des habitations et au Sud par la rue de la Houle. D'après le PLU de Granville approuvé le 03/03/2020, aucune zone humide n'a été inventoriée sur le site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Granville n'est pas couverte par un PPRT.  La commune est soumise au PPRMT-Granville et Donville, approuvé le 21/03/2011. Ces risques de mouvement de terrain sont liés aux éboulements sur le trait de côte, donc éloignés du site du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Granville présente 2 sites BASOL, situés dans l'agglomération, mais hors secteur du projet.  La zone de projet n'est pas répertoriée dans la banque de données BASIAS inventoriant les anciens sites industriels et activités susceptibles d'avoir généré une pollution. Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est recensé sur la commune de Granville en aval du site du projet. Le projet n'est situé au sein d'aucun périmètre de protection (ni immédiat, ni sensible, ni complémentaire).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'agglomération de Granville présente deux sites inscrits : - la "HAUTE-VILLE DE GRANVILLE" située à 1,3 km à vol d'oiseau - les "FALAISES DE GRANVILLE" situées à 1,1 km à vol d'oiseau Au vu de la distance qui les sépare, le projet n'aura un impact sur ces sites.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est connecté hydrologiquement aux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) "Baie du Mont-Saint-Michel" et "Chausey situés sur le littoral, mais n'est pas inclus dans un site Natura 2000. L'envoi des eaux pluviales du projet dans le bassin d'orage existant du magasin LIDL, équipé d'un séparateur à hydrocarbures, assurera une qualité de rejet optimale des eaux au milieu récepteur. Le projet n'aura pas d'impact.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'agglomération de Granville présente un site classé, qui sont les "FALAISES DE DONVILLE-LES-BAINS" situées à 1,2 km à vol d'oiseau du projet. Le projet n'aura aucun impact sur ce site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension de l'aire de stationnement, ni même le parking existant ne génèrent de prélèvement d'eau in situ.  La consommation d'eau n'est uniquement liée aux usagers et salariés au magasin (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun export de déblai n'est envisagé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet situé en zone urbaine, enclavé par une aire de stationnement et des habitations, présente une connexion écologique très limitée. Par son emplacement, la zone d'extension des parkings n'impacte aucune continuité écologique. La végétation actuelle est ornementale composée de bosquets, d'arbres et arbustes. Le projet conserve 31% d'espaces verts enherbés sur les 611 m <sup>2</sup> de terrain. Il sera planté 4 arbres de hautes tiges à essence locale.  Les incidences sur les habitats, la faune et la flore sont faibles au vu du site actuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est connecté hydrologiquement aux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) "Baie du Mont-Saint-Michel" et "Chausey" situés sur le littoral, mais n'est pas inclus dans un site Natura 2000.  L'envoi des eaux pluviales dans le bassin d'orage existant du magasin LIDL, équipé d'un séparateur à hydrocarbures, assurera une qualité de rejet optimale des eaux au milieu récepteur.  Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité et en matière de qualité des eaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PNR, site APB, ENS, site du Conservatoire du littoral, site du Conservatoire des Espaces Naturels n'est présent à proximité, ni connecté hydrologiquement vis-à-vis du projet. Le site RAMSAR "Baie du Mont-Saint-Michel" qui couvre le littoral de Granville, est connecté hydrologiquement au projet (mais pas inclus au site). Les mesures de gestion des eaux pluviales avec raccordement au bassin d'orage enterré du magasin équipé d'un séparateur à hydrocarbures permettront d'assurer une qualité de rejet optimale des eaux au milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en zone urbaine, le site est actuellement occupé par un jardin d'une habitation. Il n'a donc pas fait l'objet d'exploitation agricole.  L'impact du projet sur la consommation de terre est donc nul. Les voiries et les parkings seront construits sur le terrain acquis par LIDL.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est approuvé sur la commune. Aucun périmètre de sécurité d'installation industrielle classée SEVESO n'existe sur la commune.  5 implantations classées ICPE (non SEVESO) sont situées dans la zone agglomérée de Granville mais éloignées du site de l'opération.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRI n'est approuvé sur la commune, mais fait l'objet d'un AZI submersion marine. Le site est éloigné du littoral. La commune est soumise au PPRMT-Granville et Donville, approuvé le 21/03/2011. Ces risques de mouvement de terrain sont liés aux éboulements sur le trait de côte, donc éloignés du site du projet. Le risque de remontées de nappe est faible sur le site.. Le risque sismique est faible. Le potentiel radon est faible. L'aléa retrait-gonflement des sols argileux est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 900 personnes pour 800 véhicules/jour sur l'ensemble de l'aire de stationnement.  L'extension du parking viendra diminuer la saturation du parking donc des potentiels nuisances en dehors du parking (stationnement dans les rues avoisinantes) lors des grosses affluences.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bordés par l'Avenue Aristide Briand, le magasin LIDL et son parking ne sont pas la seule source principale de bruit sur ce secteur résidentiel. L'avenue Aristide Briand génère davantage de circulation et de bruit. La création d'un 3ème accès au parking dans le cadre de l'extension de l'aire de stationnement viendra fluidifier la circulation sur la rue de la Houle. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé entre 8h30 et 21h30 en moyenne car le magasin sera équipé de sondes crépusculaire.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après travaux d'extension du parking, la zone de stationnement pourra accueillir simultanément 81 voitures. Les déplacements qui se résument de l'Avenue Aristide Briand ou bien de Rue de la Houle (à sens unique) à la zone de stationnement du projet sont réduits. Le parking n'est pas couvert et permet ainsi une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Les eaux pluviales issues des nouvelles places de parkings et de la voirie seront envoyées par un réseau de canalisations enterrées vers le bassin d'orage enterré existant du magasin afin d'être régulées. Le bassin d'orage, équipé d'un séparateur à hydrocarbures, rejettera les eaux régulées dans le réseau EP de la commune sans impacter la qualité des eaux du milieu récepteur naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du parking ne génère aucun rejet d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension de l'aire de stationnement ne génère aucune production de déchets.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Le projet n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Le terrain dédié à l'extension de l'aire de stationnement est actuellement occupée par un jardin arboré d'une habitation. Le site est enclavé par le parking existant du magasin LIDL, par des habitations et leurs jardins et par la rue de la Houle (sens unique). Le potentiel paysager est limité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de l'opération situé en zone urbaine, est occupé par un jardin arboré d'une habitation. Le terrain enclavé par le magasin LIDL et son parking, ainsi que par des habitations et leur jardin ne présente aucune valorisation écologique spécifique/adaptée. Il n'est pas utilisé dans le cadre d'une exploitation agricole. Les modifications sur l'usage du sol est donc faible. La nouvelle voirie et les 14 nouvelles places de parking seront construits sur le terrain acquis par LIDL, situés en Zone UB1 au PLU de Granville (tout comme le terrain occupé par le magasin LIDL et son parking existant).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du projet d'extension de l'aire de stationnement du magasin LIDL sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion des eaux pluviales sont mises en place.

La régulation des eaux pluviales de la nouvelle voirie et des nouvelles places de parking sera assurée par le bassin d'orage enterré existant du magasin LIDL, équipé d'un séparateur à hydrocarbures. Les éventuelles pollutions seront ainsi stoppées dans la zone de stockage sans risque de déversement vers le milieu naturel.

La collecte sera effectuée par un réseau de canalisations enterrées. Ces mesures de gestion assureront la gestion qualitative (prévention contre les pollutions ponctuelles) et quantitative (stockage lors d'épisodes pluvieux) des eaux de ruissellements de cette zone de parkings.

Il est prévu la recréation de 31% de zones enherbées, soit 194 m<sup>2</sup> sur les 611 m<sup>2</sup> de terrain dédié à l'extension de l'aire de stationnement, afin de limiter l'imperméabilisation des sols.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension de l'aire de stationnement du magasin LIDL, situé au sein de l'aire urbaine de Granville, est projetée afin de limiter la saturation des places de stationnement disponibles, lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence. Le terrain dédié au projet, occupé initialement par un jardin arboré, présente un faible potentiel écologique.

Des mesures de gestion des eaux seront mises en place permettant une diminution des incidences du site sur les rejets des eaux pluviales (stockage dans le bassin d'orage existant équipé d'un séparateur à hydrocarbures). Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et compensatoires sont faibles (qualité du milieu récepteur préservée et espace réservé à l'aménagement d'un espace vert enherbée avec plantation d'arbres).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Liffré

le,

31/03/21

Signature

**DIRECTION REGIONALE LIDL**

*Service Immobilier*

4 rue Edmé Mariotte - Beaugé 2

35340 LIFFRE

Tél. 02 23 25 60 61





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

4

Extensio  
n

Nom de la voie

Rue Edmé Mariotte

LIDL Direction Régionale Liffre (DR20) - Parc d'activité Beaugé II

Code postal

3 5 3 4 0

Localité

LIFFRE

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TABARD

Prénom

Ludovic

Qualité

Responsable technique - Service Immobilier

Tél

0643308989

Fax

Courriel

ludovic.tabard@lidl.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

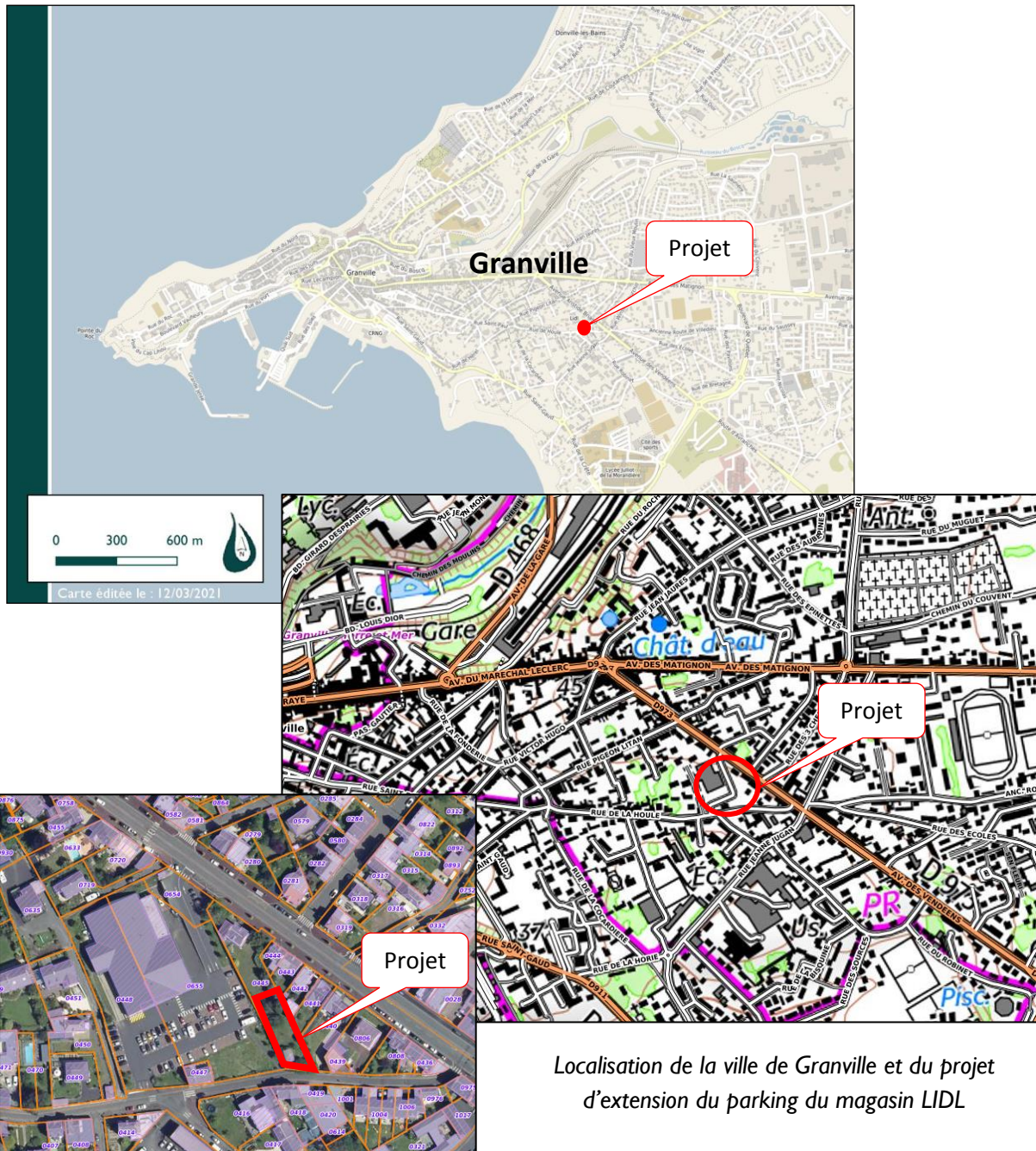
## Co-maîtrise d'ouvrage



*Annexe 2 : Plan de situation générale et rapprochée*

La société LIDL entreprend l'extension de l'aire de stationnement de son magasin situé Avenue Aristide Briand au sein de l'agglomération de Granville.

Le terrain dédié à ce projet, situé en périphérie Est de l'aire de stationnement existante, présente une superficie de 611 m<sup>2</sup>.





*Annexe 3 : Nature et situation du projet*

**L'opération prévoit la création de 14 nouvelles places de stationnement (surface de 182 m<sup>2</sup>) sur un terrain en périphérie Est de l'aire de stationnement existante, d'une capacité actuelle de 70 places. Dans le cadre de cet aménagement, 3 places existantes seront supprimées ce qui portera le total de places de parkings à 81 unités au total.** Cet aménagement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Il est également prévu la création d'une seconde voie d'accès (surface de 235 m<sup>2</sup>) depuis la rue de la Houle, reliant ainsi l'aire de stationnement existante. Ce nouvel aménagement sera également composé d'espaces verts d'une surface de 194 m<sup>2</sup> situé en bordure de la nouvelle zone de parking avec plantations d'arbres pour maintenir le potentiel d'accueil de la biodiversité.

Afin de limiter l'impact quantitatif et qualitatif des rejets de cette extension de parking, les eaux pluviales générées par cet aménagement seront raccordées au bassin d'orage existant, équipé d'un séparateur à hydrocarbures.



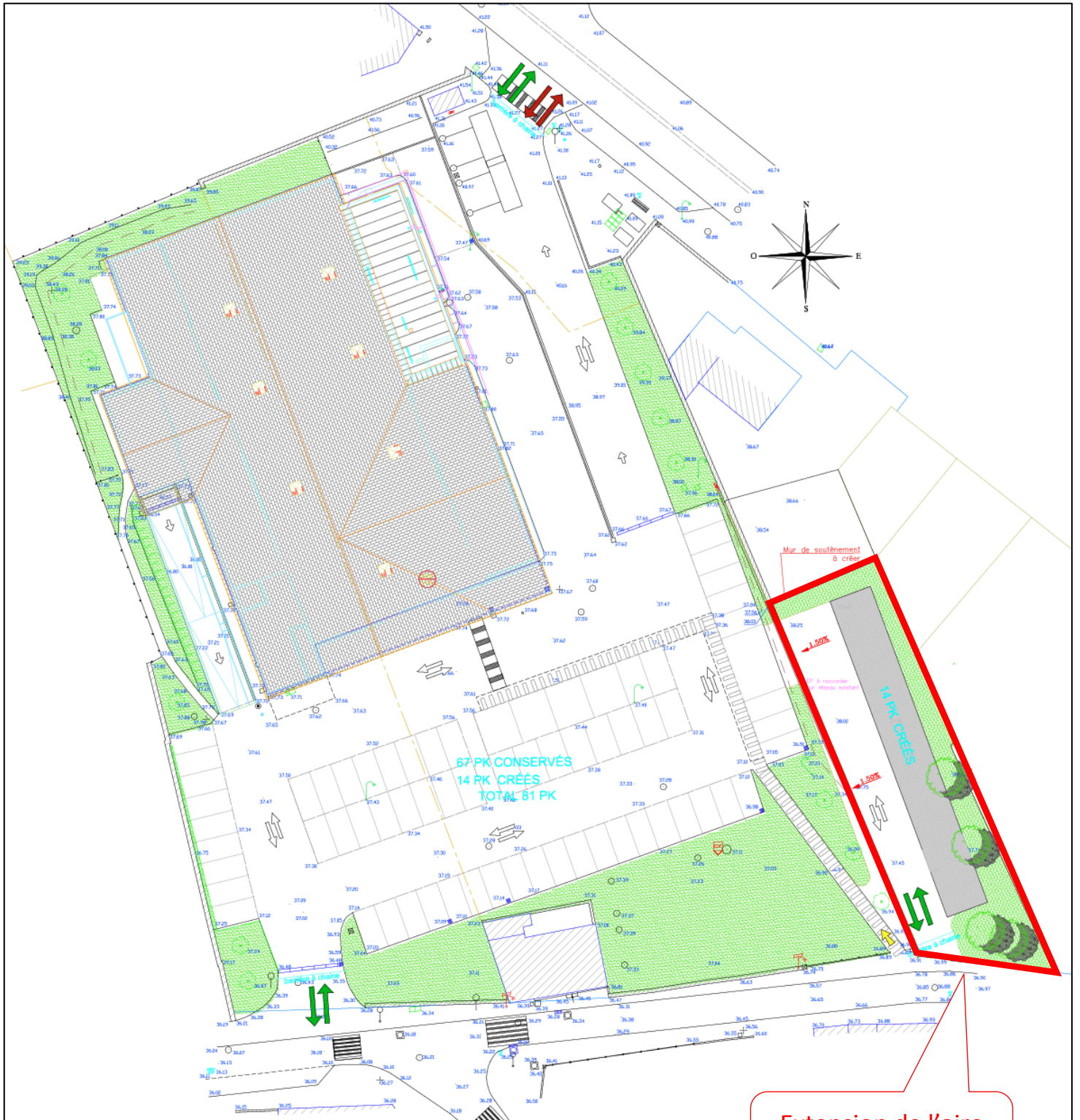
*Vue aérienne du site du projet (source Google Maps)*

**Après travaux, l'aire de stationnement aura une capacité de 81 places de parkings. Ainsi, le projet d'extension de l'aire de stationnement est soumis à la procédure d'examen au « cas par cas », selon l'article R. 122-2 (Catégorie n°41a).**

**Demande d'examen au cas par cas :**  
Agrandissement du parking du magasin LIDL situé sur la commune de Granville (50)



*Annexe 4 : Plan du projet n*





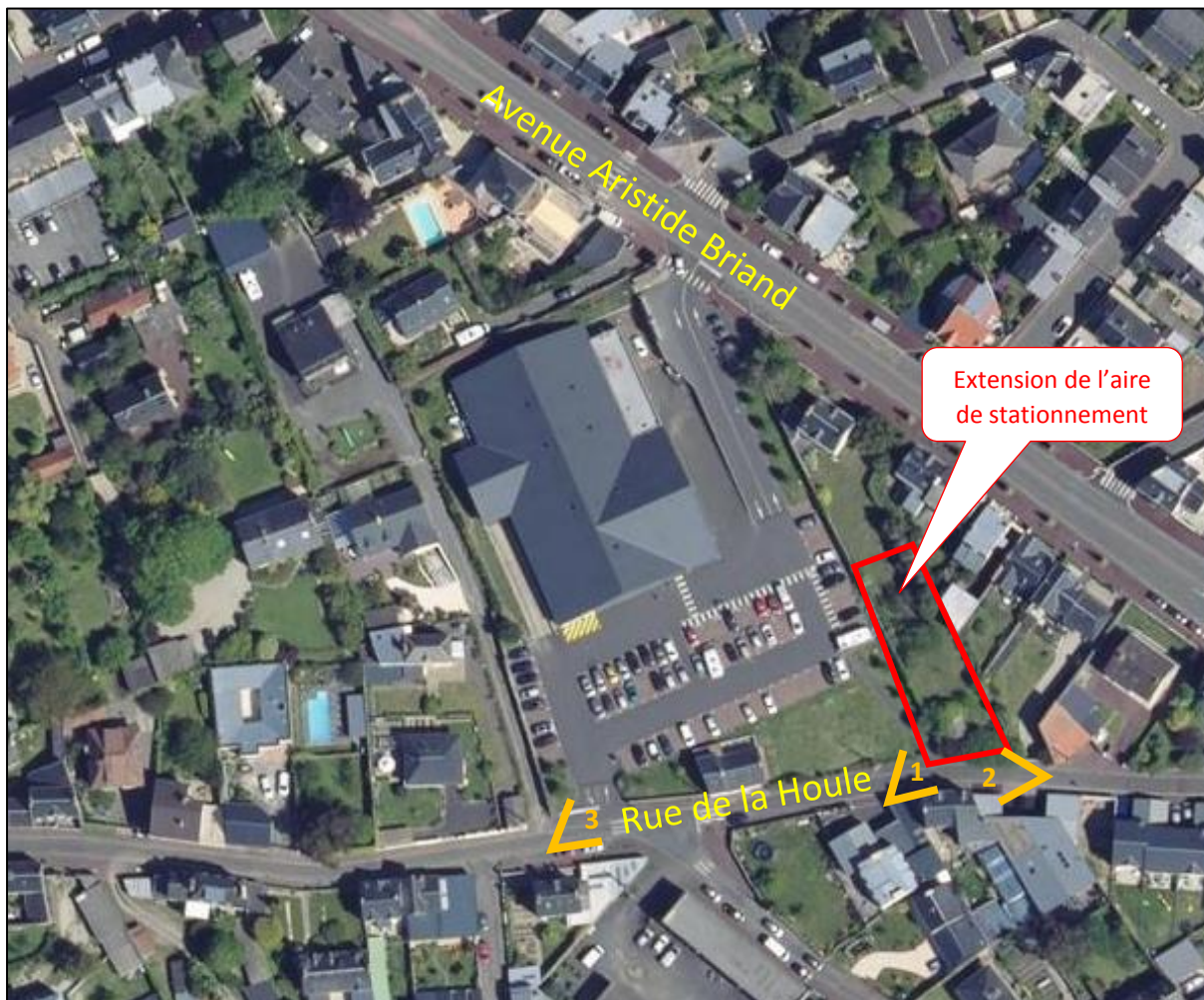


*Annexe 5 : Description des abords*

La nouvelle voirie et les 14 places de parking seront construites sur le terrain acquis par la société LIDL, situé en Zone UBI au PLU de Granville (tout comme le terrain occupé par le magasin LIDL et son parking existant).

Le site du projet situé en zone urbaine est occupé par un jardin arboré d'une habitation. Le terrain est enclavé par le magasin LIDL et son parking, ainsi que par des habitations existantes.

Le terrain présente une connexion écologique et un potentiel paysager limités.





*Figure 1 : Photos des abords du projet ;  
photo 1 vu sur le terrain dédié à l'extension du parking ;  
photo 2 vu sur le parking existant depuis la rue de la Houle à sens unique ;  
photo 3 vu sur l'entrée/sortie existante du magasin depuis la rue de la Houle*



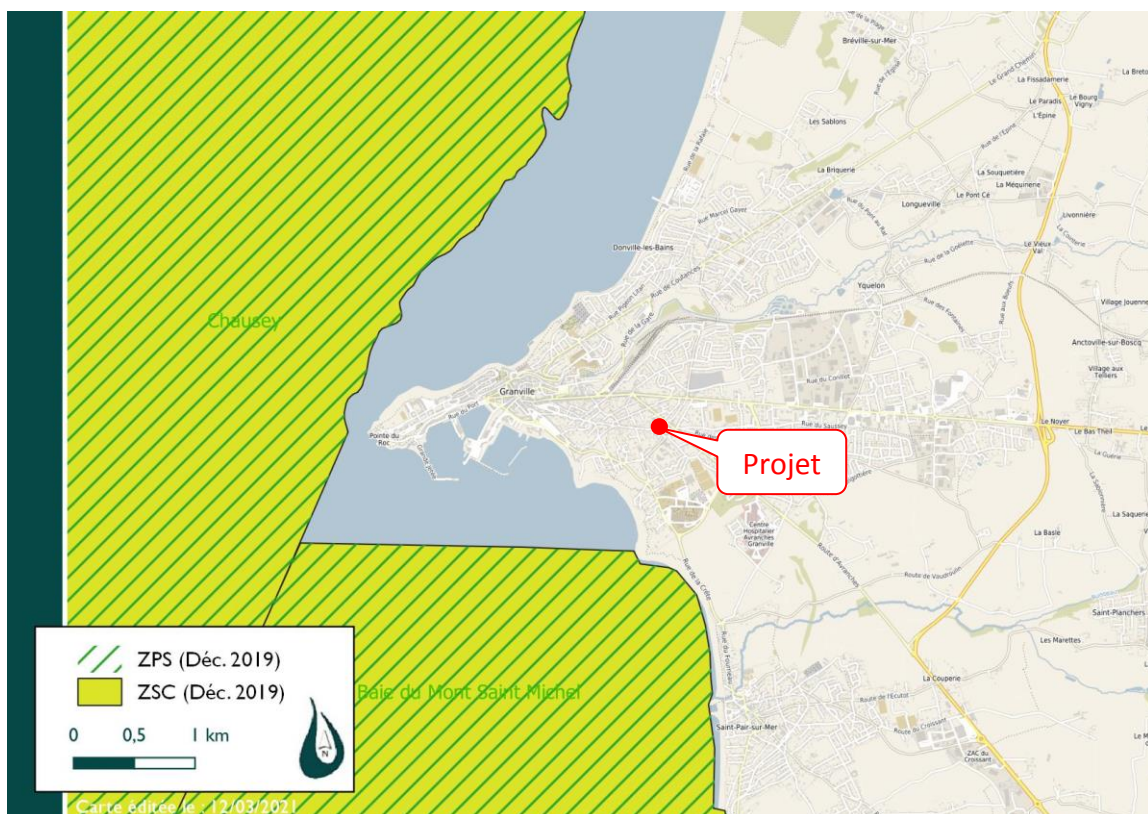
*Annexe 6 : Plan de situation par rapport aux sites Natura 2000*

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences **Natura 2000, le projet situé hors zone classée n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

Les eaux pluviales de Granville se jettent en Manche via le réseau EP communal.

Les eaux pluviales du projet sont connectées hydrologiquement aux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) "Baie du Mont-Saint-Michel" et "Chausey" situés sur le littoral.

Le rejet d'eaux pluviales est le principal facteur pouvant avoir une incidence sur le milieu.



*Sites Natura 2000 à proximité du projet*

La régulation des eaux pluviales de la nouvelle voirie et des nouvelles places de parking sera assurée par le bassin d'orage enterré existant du magasin LIDL, équipé d'un séparateur à hydrocarbures. Les éventuelles pollutions seront ainsi stoppées dans la zone de stockage sans risque de déversement vers le milieu naturel.

La collecte sera effectuée par un réseau de canalisations enterrées. Ces mesures de gestion assureront la gestion qualitative (prévention contre les pollutions ponctuelles) et quantitative (stockage lors d'épisodes pluvieux) des eaux de ruissellements de cette zone de parkings.

**Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité en matière de qualité des eaux.**



*Annexe 7 : Gestion des eaux pluviales existante – Magasin LIDL*

